

Session botanique 2024 en Corse

Du dimanche 14 au dimanche 21 avril 2024

Niveau physique





Facile, 3 à 4 h de marche, sur sentiers et parfois en dehors... Pas de difficulté technique. Dénivelé faible à moyen.



Tout niveau : les espèces très communes ne seront pas forcément détaillées mais tout le monde peut y participer.

Cette session est consacrée à la découverte de la flore printanière du Sud de la Crose, principalement autour de Bonifacio. Une journée d'excursion est prévue aux îles Lavezzi. Nous hereboriserons dans le golfe de Sperone et jusqu'au cap Pertusato. La réserve naturelle Tre Paduli près de Suartone nous révélera ses beautés tout comme la plage de Rondinara. A l'issue de ces 6 journées de botanique, vous aurez un bel aperçu de cette flore exceptionnelle et des plantes endémiques cyrno-sardes.

Date : Du **dimanche 14 avril à 14 h** au **dimanche 21 avril 14 h** à Bonifacio. La session démarrera sur place à Bonifacio. *Gentiana n'est pas responsable du transport aller et retour à Bonifacio*.

Encadrants: Serge Risser et Ronan Delmas

Coût du week-end : environ 350 € pour 7 jours (7 nuits). Le prix final sera compris entre 330 et 390 € en fonction du nombre d'inscrits. Le prix ne comprend pas le trajet aller-retour et les déplacements lors du stage.

Déplacement : organisation à la charge des participants. Idéalement, par voiture de 4 et ferry au départ de Toulon et arrivée à Porto-Vecchio (samedi 13/4 22.30 – dimanche 14/4 13.45 ; dimanche 21/4 14.30 – lundi 22/4 8 h 30). Tarif aller-retour estimé depuis Grenoble, ~ 170 € sur la base de 4 personnes par voiture et cabine de 4 personnes sur le bateau.

Hébergement:

- Camping des Iles à Bonifacio - 7 nuits en bungalow. Pique-niques tirés du sac tous les jours.

L'inscription est obligatoire avant le 15 février.

Elle sera accompagnée d'un chèque d'arrhes de 150 €.

BULLETIN D'INSCRIPTION SESSION BOTANIQUE EN CORSE DIMANCHE 14 AU DIMANCHE 21 AVRIL

A renvoyer à Gentiana - MNEI, 5, place Bir-Hakeim, 38000 GRENOBLE.

Je soussigné·e,			
Nom :		Prénom :	
Adresse : .			Tél. :
Adresse él	électronique :	@	
m'inscris au week-end de botanique : du dimanche 14 avril au dimanche 21 avril (~ 350 €)			
Je joins un chèque d'arrhes de <u>150 euros</u> à l'ordre de Gentiana.			
	En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué.		
Fa:	.:.		
Fai	ait à :	L	.e :
	Sign	nature :	

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement. L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (ci-jointe) et à son application.

Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

- **Art. 1** Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice. En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.
- **Art. 2** Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.
- Art. 3 L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.
- **Art. 4** Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).
- **Art. 5** Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.
- Art. 6 La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration du 6 mars 2000